



Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2013
Français
Original : espagnol

Soixante-septième session
Point 45 de l'ordre du jour
Question des îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 31 janvier 2013, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué spécial sur les îles Malvinas adopté par les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes réunis à Santiago le 28 janvier 2013 à l'occasion du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 45 de l'ordre du jour relatif à la question des îles Malvinas.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Maria Cristina **Perceval**



**Annexe à la lettre datée du 31 janvier 2013 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué spécial sur les îles Malvinas

1. Les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Santiago le 28 janvier 2013 à l'occasion du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, réaffirment qu'ils soutiennent résolument les droits légitimes de la République argentine dans le différend de souveraineté concernant les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, et que les pays de la région continuent d'appeler de leurs vœux une reprise des négociations entre les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin qu'il soit parvenu dans les meilleurs délais à un règlement pacifique et définitif de ce différend, conformément aux recommandations pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, comme ils l'avaient déjà exprimé dans les déclarations précédentes du Groupe de Rio et du Sommet des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, et notamment dans la déclaration issue du Sommet de l'unité de l'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est déroulé dans la Riviera Maya, au Mexique, le 23 février 2010, textes qui font partie du patrimoine historique de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

2. En outre, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes rappellent qu'il importe de respecter les dispositions de la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée générale appelle les deux parties à s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus recommandé dans les résolutions concernées.

3. Les chefs d'État et de gouvernement saluent l'attitude constructive et la volonté du Gouvernement argentin de parvenir, par la voie de la négociation, à un règlement pacifique et définitif de cette situation coloniale anachronique qui perdure sur le continent américain.

4. Dans cet esprit, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes prient la troïka de la Communauté de s'enquérir auprès du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, des progrès réalisés dans le cadre de la mission de bons offices que lui a confiée l'Assemblée générale, afin que les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord reprennent les négociations en vue de parvenir au plus vite à un règlement pacifique du différend de souveraineté concernant les îles Malvinas.

5. Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes remercient la troïka de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes de ses efforts.

Santiago (Chili), le 28 janvier 2013